



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUILLET 2022

N° : 2022/2607/03

**OBJET : SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT 2022
COMITÉ DE JUMELAGE**

Le mardi 26 juillet 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Anne-Marie ALLOIN, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Isabelle DEVIS, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Gérard MEUNIER (pouvoir à C. BOURNEZ) Rachel DURAND, Olivier MOTTE (pouvoir à J. FAYOLLE), Sandrine CORNIL (pouvoir à J-F. TAMIN), Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Frédéric ROZIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la subvention au Comité de Jumelage est réglée par convention, signée en avril 1999. Il propose de verser à cette association 1,20 € / habitant, ce qui fait 2 109,60 € pour 1 758 habitants, à arrondir.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Dit qu'il convient de verser une subvention au **Comité de Jumelage** pour l'année 2022 tel que proposé ci-dessus et d'arrondir à **2 200 €**, ce qui fait 1,25 € par habitant,
2. Dit que la dépense sera imputée au compte 6574.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Frédéric ROZIER

Publié sur Internet le 4 août 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20220726-2022260703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2022